## SOREL

*(Suite)*

Sorel a été remarquable à cause de ses luttes politiques. Sur son Carré Royal, lors d'une élection entre Viger et Nelson, un nommé Marcoux fut tué raide d'un coup de carabine par un nommé Jones, et singulièrement, on ne peut jamais amener le coupable à conviction. Et qui n'a eu connaissances des luttes politiques incessantes, acharnées, entre ses divers hommes politiques. C'était la lutte des Guelphes et des Gibelins. Des deux côtés il y avait des hommes de valeur, comme MM. Guévremont, Mathieu, Sénécal, Brousseau, McCarthy, et de l'autre M. Barthe. On luttait à propos de tout et de rien, et quel acharnement, grands dieux !

Lorsque feu M. Senécal construisit le chemin de Sorel à Acton, l'un des propriétaires actuels de LA PRESSE était secrétaire de la compagnie, en sorte que nous pouvons en parler en connaissance de cause. M. Barthe avait réussi à faire voter $40,000 pour Sorel, malgré l'influence de la Cie. du Richelieu d'alors, qui redoutait de voir ses intérêts compromis. M. Senécal voulait toucher les débentures de suite, pendant que M. Barthe ne voulait lui livrer que $5,000 par mille de chemin construit. Les messieurs ci-dessus prirent parti pour M. Senécal, et M. Barthe luttait contre tous. Sa plume acérée s'était changée en stylet et sa parole passionnée n'avait pas de ménagements. Son prestige de maire et de député doublait ses forces, dont il usait et abusait dans l'acharnement de ces luttes personnelles, qui plaisaient au tempérament sorelois, mais étaient propres à user l'homme le mieux trempé.

M. Senécal, placé entre deux feux, recevait les coups. Tout en comprenant cela, il n'était pas homme à reculer, et il s'en vengea à l'élection alors prochaine en faisant battre M. Barthe par M. Mathieu, après des luttes incroyables. Satisfait, M. Senécal se reconcilia plus tard avec son adversaire et il est à notre connaissance que bien que différents de politique, du tout en tout, M. Senécal n'eût pas de plus grand plaisir, lorsqu'il le put, d'obliger spontanément celui qui, disait-il, lui avait pourtant causé tant d'embarras mais dont il aimait l'ardeur et admettait la franchise, tout en le combattant sans merci. Tel était M. Senécal, que les Sorelois réclament presque pour l'un d'eux, car il était plus de Sorel que de n'importe où, à part les dernières années de sa vie.

Pour revenir aux luttes politiques de Sorel, il n'y a que celles de Kamouraska entre MM. Letellier et Chapais qui peuvent être comparées, pour la violence avec celles entre MM. Guévremont, Mathieu et Barthe à Sorel, et celles de Sorel étaient incessantes. Il n'y a peut-être pas de comté aussi inconstant que Richelieu et à qui Sorel donne le ton. Jamais ses hommes publics les plus populaires ou les plus méritants n'ont pu être élus députés plus de deux fois. Il n'y a que pour la mairie qu'on a fait exception, M. Barthe ayant été réélu durant dix ans et ayant résigné malgré le désir général ; mais comme député, personne n'a pu se faire élire plus que deux fois. Et on envoyait un *libéral* à Ottawa et un *conservateur* à Québec. Aujourd'hui encore on a M. Labelle, *conservateur*, à Ottawa, et M. Cardin, *national*, à Québec. Et tous deux élus par 40 voix de majorité ! Un candidat battu disait, l'autre jour, à Sorel, que c'était un comté *pourri*. C'est une injure gratuite. Il n'y a pas de comté où les partis politiques soient plus tranchés entre conservateurs et libéraux, mais la masse des électeurs, d'un côté et de l'autre, ne se vend pas. Mais il y a les *jobbeurs* d'élection dans chaque localité. Ils écument la lie de l'électorat des deux côtés et vendent cela, en gros et en detail, aux candidats. Cette lie peut se chiffrer à 300 ou 400 sur 3,000 voteurs, et cela déplace la majorité honnête. Si les honnêtes gens, de part et d'autre, s'entendaient pour imposer à leur candidat, à peine de rejet, la condition que nulles dépenses à part les légitimes se feraient, les *écumeurs* de votes disparaitraient, et le candidat battu ne pourrait plus, sous aucun prétexte, jeter à la face d'un comté comme Richelieu la boueuse épithète de *pourri*.... qui, du reste, n'est méritée que par l'infime minorité, de part et d'autre, composée des éléments que nous avons indiqués. La preuve de cela est qu'il est notoirement connu que MM. J. Perreault et P. Gélinas y ont été élus, *avant la naissance des hâbleurs d'élection*, et après de chaudes luttes, sans atteindre pour leurs dépenses le chiffre de $200.

Sorel possède deux banques ; Molson et Hochelaga, et un comptoir d'escompte sous le patronage de la banque des Marchands, dirigé par M. Taillon, le maire actuel. Ces trois institutions y font d'excellentes affaires, tout en rendant de bons services au public.

Sorel a vu naitre, vivre et mourir plusieurs journaux : la *Gazette de Sorel* et *The Pilot* durant 27 ans ; le *Journal de Sorel*, *L'Amides Campagnes*, le *Messager de Sorel*, ces trois derniers durant deux ans chacun et rédigés par M. Paul Stevens, M. Oudin, francais, et le *Messager* par M. Brousseau, avocat ; et aujourd'hui Sorel a *Le Sorelois*, bi-hebdomadaire, depuis neuf ans, et le *Sud*, quotidien, et aussi deux feuilles anglaises, *Sorel News* et *Richelieu Press* (hebdomadaires).

Le barreau de Sorel a fourni quatre juges distingués, MM. Armstrong, Olivier, Gill et Mathieu, et possède encore, sans doute, du bois avec lequel on fait des juges.

---

**SPENCER** Mass—M. le curé Viens, est on ne peut plus confiant dans la réussite du bazar pour notre futur couvent. Il ne se passe pas de jour qui ne lui rapporte des cadeaux pour cette bonne œuvre.

—La grande convention de Nashua occupe sérieusement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avancement des nôtres sur le sol des Etats-Unis. Spencer sera certainement représentée à cette grande fête de la famile française, par une forte délégation.

## LA COMMISSION DU TRAVAIL

**Montréal, 10 Février 1888.**

**A la séance de cette après-midi, M. John O. Shaughnessy, gérant du Pacifique, est entendu.**

Il dit que les accidents ne sont pas très nombreux sur le Pacifique. Lorsqu'un ouvrier est victime d'un accident, on le secourt d'une manière ou d'une autre.

Lorsqu'il est tué, si l'accident est arrivé par la faute de la compagnie, elle indemnise les parents du défunt.

Il n'y a pas d'assurance dans notre compagnie, mais le projet est à l'étude.

Le système d'acouplement des chars sera amélioré sur la plupart des lignes de chemins de fer.

Nos employés ne sont pas, je crois, obligés de signer un engagement par écrit.

Le salaire des employés est augmenté en général selon la grandeur du danger de leur position ; c'est une considération de leur augmentation.

Les employes sont payés tous les mois.

Des amendes sont imposés aux employés qui sont coupables de negligence a faire partir le fret, à fermer les voies d'évitement, etc. Je préfère ce systeme à celui de renvoyer l'employé pour chaque offense. Il y a cependant certainement des offences pour lesquelles le renvoi est nécessaire.

Le système d'amende n'est en force que sur la section Est de Port Arthur à Montreal. Ce règlement est en force depuis assez longtemps.

Lorsqu'un employé est renvoyé pour une offense très-grave, la compagnie ne se charge pas de le faire rendre à son domicile. On ne peut donner un bon certificat à un employé qu'on renvoie pour ivrognerie.

Il aimerait que le système de tiers-saisie serait établi, pour la grande tranquillité de la compagnie.

Capt. Barclay, de la ligne Allan, dit que les hommes de la compagnie employés au déchargement gagnent vingt cents de l'heure.

Quelques hommes seulement de ceux qui sont employes permanemment signent un engagement avec la compagnie.

En automne, à la fermeture de la navigation, les hommes sont quelquefois obligés de travailler le dimanche.

Interrogé par M. Helbronner.—Le témoin se rappelle qu'un employé s'est fait tuer sur les quais l'été dernier. Il croit que l'échelle d'où est tombé cet homme manquait d'un barreau. Ça été la cause de sa chute.

Les hommes ne sont pas forcés de travailler plus d'heures qu'ils ne le veulent.

Le président des commissaires exprime le désir que la commission du travail à Montréal puisse être close vendredi prochain, vu qu'il lui reste encore des travaux considérables à faire, et que, dans l'intérêt général, son rapport doit être soumis au parlement le plus tôt possible. Les diverses organisations ouvrières de cette ville ont soumis a la commission des documents exposant les réformes que leurs membres désirent. Grâce a ces documents la commission pourra se dispenser d'entendre une foule de témoins et évitera par là même des dépenses énormes autant qu'inutiles.

Joseph Young, teneur de livres de la raffinerie de sucre du Canada, dépose qu'il y a plus de deux cents employés à cet établissement. Le travail des ouvriers est pénible, à cause de l'excessive chaleur qu'il exige. On travaille jour et nuit. Les ouvriers de jour travaillent dix heures ; ceux de nuit travaillent 12 heures.

James Urkahart, paie-maître de la compagnie de vapeurs transatlantiques Union, temoigne que c'est lui qui engage les ouvriers et signe leurs contrats avec la compagnie. $3,000 de gages sont, en moyenne, payées par semaine. Il est à sa connaissance que la ligne Allan réduit un pour cent sur les gages des ouvriers de bord qu'elle emploie pour le fonds d'assurance contre les accidents. Quand les ouvriers abandonnent le service de la compagnie on ne leur remet pas l'argent ainsi retenue sur leurs gages. Le témoin ignore s'il existe quelque arrangement entre la " Citizens Insurance Co " et la ligne Allan à ce sujet. Il sait seulement que M. Allan est un des directeurs de cette compagnie d'assurance.

John Tart, ouvrier de bord, âgé de 22 ans, est ensuite interrogé. Il dit que le travail sur les quais est pénible et que toutes les précautions possibles ne sont pas prises par les patrons, pour protéger la vie des ouvriers de bord. La ligne Allan emploie, à sa connaissance des ouvriers incompétents, sans expérience. Quant au percentage retenu par cette ligne sur les gages des ouvriers pour assurance contre les accidents, il dit que les ouvriers n'aiment pas ce système, parce qu'ils ont de la difficulté à retirer leur assurance. A sa connaissance, quelques ouvriers, qu'il ne peut nommer, ont été victimes d'accidents et n'ont pas retiré d'assurance. Il existe entre les ouvriers de bord, une organisation secrète, au moyen de laquelle ils se protègent.

La séance s'ajourne jusqu'à huit heures.

Après l'ajournement, les témoignages suivants sont reçus :

Patrick J. Dalton. Je suis ouvrier de bord et je travaille pour la ligne Allan. J'ai travaillé quelquefois jusqu'à trente heures consécutivement. A la suite de ce travail, j'étais exténué ; je pouvais à peine me rendre chez moi. Le travail le plus préjudiciable à la santé est le chargement du grain, qui n'est pas suffisamment payé par 25 cts l'heure, jour et nuit.

Je n'approuve pas le système d'assurance que nous impose la compagnie. La prime qu'on nous fait payer est excessive et nous n'en profitons pas en proportion. En outre les assurances sont mal payées. J'ai moi-même été victime d'un accident, l'été dernier. On a fait difficulte de me payer l'assurance, sous prétexte que j'avais été malade trop longtemps.

Pour induire les ouvriers à travailler un trop grand nombre d heures de suite, ainsi que le dimanche, on leur fait entendre qu'ils n'auront plus d'ouvrage.

Le salaire des ouvriers de bord à Montréal est moins élevé qu'à Portland, à Boston, à New-York et autres grandes villes où j'ai travaillé. Cela tient à ce que les ouvriers ne s'organisent pas pour obtenir une augmentation des gages.

Il est à ma connaissance que plusieurs accidents sont arrivés par la négligence des compagnies de vapeurs qui emploient les ouvriers de bord.

La ligne Allan paye bien ses ouvriers, mais je n'approuve pas ce système de paiement, deux ou trois fois la semaine.

Les ouvriers ne se plaignent pas d'un état de choses qu'ils voudraient voir améliorer, parce qu'ils semblent craindre les patrons.

Zéphirin Lanctôt. J'ai été commis dans un magasin de nouveautés depuis 30 ans, toujours à Montréal. Les salaires sont proportionnés à la capacité des commis. Il n'y a pas d'apprentissage dans ce commerce. Un jeune homme de 20 ans, qui a quelque expérience, gagne en moyenne $6 ou $7 par semaine. Les plus hauts salaires payés aux commis de nouveautés sont de $15. La journée de travail commence vers 7 et 8 heures. Je connais des magasins qui s'ouvrent à 5½ heures du matin. Les magasins ferment à 7 heures de ce temps-ci sur certaines rues. A certains endroits ils ferment à 10 et 11 heures du soir, durant certains mois.

En d'autres saisons, sur diverses rues les magasins ferment à 8, 9 et 10 heures.

Les ventes ne sont pas actives le soir, excepté le samedi soir. Dans mon opinion l'ouverture des magasins durant la soirée n'est pas avantageuse pour les patrons. Les dépenses sont plus fortes que les profits. C'est une mauvaise coutume. Je me rappelle un temps où les magasins fermaient régulièrement à huit heures du soir. On remarquait que le travail des commis était beaucoup meilleur. Cet etat de choses n'a pas duré, à cause de l'entêtement de quelques marchands. Les maisons les plus importantes sont en faveur de la fermeture de bonne heure. J'ai servi quinze ans dans une maison. Nous fermions d'abord à onze heures du soir. Puis nous avons fermé à 10, 9, 8 et 7 heures. Le commerce de cette maison n'a fait qu'augmenter. Dans certains magasins, les femmes employées restent jusqu'à la fermeture du magasin. Dans d'autres, leur journée est moins longue que celle des hommes. La santé des femmes était très faible dans le premier cas.

Des enfants de 11, 12, 13 et 14 ans travaillent aussi longtemps que les hommes dans certains magasins de nouveautés.

Je crois que les heures de travail devraient être de 8 heures du matin à 7 heures du soir, excepté le samedi ou nous sommes prêts à donner jusqu'à minuit. Si, en général, les ouvriers étaient payés le vendredi, je crois que la veillée de travail pourrait être moins longue le samedi soir.

La condition sanitaire des magasins de Montréal est en général très mauvaise. Il n'y a pas assez d'air et le peu qu'il y a est vicié par l'odeur de la marchandise.

Il est à ma connaissance qu'un certain nombre d'avocats vont par les magasins de la ville demander s'il y a des comptes à mettre en collection, J'ai connu un commis qui pour une dette de $4 a payé $15 de frais.

Nous avons beaucoup plus de dépenses à faire que les ouvriers, nos salaires sont moindres et nos heures de travail plus longues.

En cas de faillite de la maison où le commis est employé, il se trouve dans une position critique. On lui paye son salaire échu, mais il se trouve sans position et peut difficilement trouver à se placer.

Paul Chartrand, gérant de la maison Heney, Lacroix et Cie, carossiers. Je vais à la réforme tous les jours. Il y a 24 élèves de la réforme employes dans nos ateliers. J'ai 23 employes a part de ces élèves. Les enfants n'apprennent pas complètement leur métier. Nous nous engageons à leur apprendre autant que possible. On me dit que la maison Heney, Lacroix et Cie paye une certaine somme a la réforme pour chaque enfant ; je n'en sais rien personnellement. Nous n'avons pas d'autre atelier que celui de la réforme. S'il nous fallait payer des apprentis, je crois que ce serait environ $4 par mois, plus leur nourriture, pour la première année. Les enfants de la réforme travaillent à peu près sept heures et demie par jour. Ils ont des heures de classe.

Tous les enfants de la Réforme que nous employons savent lire et écrire. Nos ouvriers reçoivent différents salaires depuis $7 jusqu'à $14. La paie se fait tous les jeudis.

Nous employons des machines. Il n'est jamais arrivé d'accident à ma connaissance.

Il nous est expressément défendu de battre les enfants de la Réforme.

Il y a d'autres industries exercées à la Réforme : M. Sauvageau a le contrat de la ferblanterie. M. Parent, celui des chaussures. M. Globensky, celui des impressions.

La maison Heney et Lacroix y exerce aussi l'industrie des harnais.

La séance est ajournée jusqu'à deux heures, cette après-midi.

## PROVINCE DE QUÉBEC

**TROIS-RIVIERES**—Sa Grandeur Mgr des Trois Rivieres est allé à Sainte Anne de la Pérade mardi dernier, au service anniversaire de sa belle sœur madame F. X. Lafleche.

**SAINT-GUILLAUME**—Un bureau de poste vient d'être ouvert à la station de Saint-Guillaume d'Upton sous le nom de Saint Guillaume Station. M. Camille Morin, marchand de la localite, a été nommé maitre de poste.

**CAP DE LA MAGDELEINE**—Un pénible accident est arrivé samedi dernier au Cap de la Magdeleine.

Un respectable vieillard de Sainte Anne de la Pérade nommé Séraphin Norbert a été trouvé mort et a demi enseveli dans la neige sur la rive du fleuve à quelques milles au dessous de l'église ; sa voiture était à quelque distance de là.

Le défunt revenait des Trois-Rivières où il était allé vendre ses produits. On suppose que se sentant frappé par la maladie, il avait laissé sa voiture sur le fleuve pour se rendre directement aux maisons qui ne sont pas éloignées du chemin tracé sur la glace. La mort la frappé au moment où il atteignait la côte assez élevée qui borde le fleuve.

Le coroner a constaté qu'il a succombé à une maladie de cœur. Le defunt était âgé de 61 ans.

## Les Canadiens des Etats-Unis

**TROY**—Une grande soirée des Canadiens de Troy sera donnée lundi, le 13 Février, dans la salle Apollo, sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste Nationale et de Bienfaisance de cette ville.

—**SPRINGFIELD** Mass—La fête donnée à l'occasion des visiteurs de Montréal malgré les dépenses énormes qu'elle a coûtée a encore produit un bénéfice de $90. Le comité a versé cette somme dans la caisse des canadiens pauvres de Springfield : hommage à ce bienfait !

**WOONSOCKET R I**—M. l'abbé Lacroix, de Waterville Me, a été choisi pour remplacer M. l'abbé P. McKlaughlin au vicariat de Woonsocket et doit rentrer en fonction cette semaine.

—Pour diverses raisons, la soirée, organisée pour mardi, a été remise à jeudi le 9 courant. Comme les recettes de cette soirée seront consacrées au profit de notre couvent, il n'y a aucun doute que la salle, du soubassement de l'eglise sera remplie.

**WORCESTER**—Le correspondant du *Travailleur*, de Worcester, dans un chaleureux article sur la langue française, ajoute :

" Il est consolant, de voir que dans tous les grands centres manufacturiers des Etats Unis, le commis marchand canadien-français est employé de préference à tout autre. Pourquoi ? Pour l'excellente raison que cet employé est réputé honnête, poli, obeissant et qu'il possède l'anglais et le français. Au moyen de ces deux langues, il se fait une jolie clientele. Les Américains, je le dis sans parti pris, le tiennent en haute considération. Dans la Nouvelle Angleterre, plusieurs de nos amis canadiens ont une reputation qui leur fait honneur. Ils occupent des positions enviables.

A Holyoke, je puis affirmer que le commis canadien tient le haut du pavé dans sa sphere d'operation, et qu'une maison americaine dont les patrons n'auraient pas deux ou trois des nôtres, a leur disposition, se verrait bientot forcée d'abandonner la partie.

Il en est de tous les centres manufacturiers, de la Nouvelle Angleterre comme d'Holyoke. C'est réellement edifiant, partout où les commis-marchands sont en grand nombre, de les voir s'entre aider et s'évertuer à propager leur langue. Il est vrai qu'ils ont l'aide d'un clergé éclairé qui, loin du sol natal, leur sert de pere et d'appui ; mais enfin, il n'en est pas moins vrai qu'ils tiennent à faire honneur à leur race et à conserver intactes les traditions si chères du pays. "

—Nous détachons les lignes suivantes du *Travailleur*, de Worcester.

" Nous avons eu le plaisir d'assister, il y à quelques jours, à une charmante soirée dramatique et musicale, donnée par le Cercle Canadien de Southbridge. On jouait pour la première fois à Spencer, " Les Vengeances " de P. Lemay, auteur canadien bien connu. M. Lemay est excellent écrivain et a su faire un drame intéressant. Nous ne désirons nullement exercer notre critique sur cette pièce dramatique qui représente fidèlement quelques mœurs et coutumes du pays. Revue et corrigé, " Les Vengeances " passera à la postérité. Les acteurs se sont très bien acquittés de leurs rôles respectifs et nous félicitons le Cercle Canadien du succès remporté."

—M. Paul Langlois, ancien trésorier du club de naturalisation canadien-français, fondé en cette ville le 1er juin 1885 et qui n'a pas eu d'assemblée depuis au delà d'une année, donne avis que d'ici à trente jours, il divisera le montant d'argent qui lui est resté en mains entre les les différents clubs actuels de naturalisation de notre nationalité, afin que cet argent serve pour le même but pour lequel il était primitivement destiné.

—Au delà de 150 voix représentant 10 chœurs d'églises catholiques (7 irlandaises et 3 canadiennes-françaises) étaient reunies dans la salle Saint-Jean-Baptiste dimanche pour l'exercice préparatoire au prochain concert sacré. Le *Kyrie* et l'*Agnus* de la premiere messe d'Eden ainsi que le *Gloria* de la 12ème messe de Mozart ont été très-bien rendus par ce chœur puissant aidé de l'orchestre. Tout porte à croire que le concert sacré, qui sera donné, dans la salle des Artisans, dimanche prochain, sera l'un des plus beaux qui aient jamais eu lieu dans cette ville. Comme le profit sera pour l'église Notre-Dame, nous espérons que tous nos compatriotes se feront un devoir d'y assister. Nos coreligionnaire irlandais, sur la recommandation de leurs dignes pasteurs, ont bien voulu prêter généreusement leur concours.


## CARTES PROFESSIONELLES

**Macdougall, Macdougall & Belcourt**
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA
HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

**O'Gara & Remon**
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

**McIntyre, Lewis & Code**
*Avocats, Solliciteurs et Notaires*
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

**GEO. McLAURIN, L. L. B.**
AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

**J. P. FISHER**
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

**McVeity & Henderso**
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

**STEWART, CHRYSLER & GODFREY**
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

**W. J. CODE**
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
— ARGENT A PRETER —

**Bradley & Snow**
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

**GUNDRY & POWELL**
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell
Arthur W. Gundry T. C. Powell.

**HODGINS, KIDD & RUTHERFORD**
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
— ARGENT A PRETER —
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

AGENCE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS
**LINDEN & COLE**
Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles
No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA
Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.
B. LINDEN. W. A. COLE

**Docteur NOLIN**
CHIRURGIEN DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA
Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

**Dr FISSIAULT**
— DENTISTE —
25 RUE SPARKS
Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

**GEORGE COX**
LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR
35 RUE METCALFE,
OTTAWA, ONTARIO

**CHS. DESJARDINS**
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
— OTTAWA —
Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.
Capitaux réunis : - - - $40,000,000
Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandes reçoivent une attention immédiate.
M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

**LAURENT DUHAMEL**
ETAL D.— MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marche d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

**W. E. BROWN**
MANUFACTURIER ET MARCHAND
— DE —
**CHAUSSURES EN GROS !**
A transporté son etablissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.

**Isidore Despatie**
PLATRIER
141—RUE KING—141
OTTAWA 23 11 87-87

**Pour MESSIEURS SEULEMENT**
A LOUER
De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.
19 11 87-88 J. W. LANCTOT, Propriétaire.

## AUX AMATEURS DU SPORT !

Nous tenons l'entrepôt le plus considérable d'armes à feu, ammunitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes
Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.
**HUNTON & LIVING**
IMPORTATEURS
334, RUE WELLINGTON, 334

**W. O. McKAY**
Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de
" L'HOTEL RICHELIEU "
Agents pour les Commerçants de Bois.
446, 448 et 450 rue Sussex.

**Voitures de Place**
DE PREMIERE CLASSE
COMMUNICATION TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS
226 rue Saint-Patrice, Ottawa
GUSTAVE RICARD.

**FERRONNERIES**
L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.
**McDougall & Cuzner**
Enseigne de la grosse Tarrière.
— MAGASINS : —
Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere
23 11 87-88

**Aux Peintres et au Public en Général**
Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc
Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)
ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE
**JOHN SHEPHERD**
227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —
Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général
Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.
Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.
**R. A. McCORMICK**
CHIMISTE ET DROGUISTE
75 RUE SPARKS
Prescriptions pour medecins et familles préparées avec soin.
Communication téléphonique. 1-2-88

**MAISON SAINT-GEORGE**
102 ET 104 RUE RIDEAU
Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.
Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

**L. N. LOYER**
Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries
No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.
M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres details. Il espere par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

**HENRY WATTERS**
CHIMISTE ET PHARMACIEN
*Coin des rues Sparks et Bank.*

**STEWART & FLECK, jr**
Manufacturiers de toute description de
MACHINES pour MOULINS
Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chevres (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.
"VULCAN IRON WORKS"
RUE WELLINGTON, OTTAWA.
Toutes réparations exécutées promptement.
23-1-88—6m T. STEWART, ALEX FLECK, JR.

**MOULIN A PLANER D'OTTAWA**
— ET —
Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies
DE MOUNT SHERWOOD
Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.
Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.
R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion teléphonique. 17—1—88

**PELLETERIES, FOURRURES**
L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin
**114 RUE RIDEAU**
On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes especes, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Bokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.
Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.
**J. COTE**
114—RUE RIDEAU—114
Fourrures teintes et réparées.

**HOTEL CANADIEN**
CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE
Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du " Royal Exchange."
Les repas sont servis à toute heure, à la carte, systeme européen, et sous la surintendance d'un cuisinier français de premiere classe.
Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.
Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).
L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.
JOHN JOHNSTON, Propriétaire

**AVIS !** Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est **PATINS !**
Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau
P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; ... pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE
**E. B. EDDY & Cie**
(LIMITEE)
ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 18
HULL, P. Q.
Manufacturiers et Marchands en Gros de
BOIS DE CHARPENTE
Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E
Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage.
ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE
16—1—88—q

**LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION**
Sous le patronage de M. le curé A. Labelle
Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.
Classe D. LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE
MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.
Valeur des Lots, - - - $60,000
1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet
2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet
Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.
DEMANDE DE BILLETS
à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.
M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
.......... billets de 1re série à $1.00.
.......... billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $.......... est ci-jointe.
ADRESSE: Nom.......... Rue.......... No.......... Bureau de Poste No.......... Localité..........
REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER
**"CANADA ATLANTIC"**
LA VOIE LA PLUS COURTE
— ENTRE —
**Montreal et Ottawa**
— ET —
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD
Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :
TRAIN EPPRESS DE MONTREAL
**8.00 A.M.** TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l Est et le Sud-Est, arrivant là a 11.30 a. m.
**4.50 P.M.** TRAIN RAPIDE avec salle a diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est
Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.
Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.
Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.
EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT
**1.20 P.M.** Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston a 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.
Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman a Saint-Albans ou à Rouse's Point.
Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.
E. J. CHAMBERLIN, Surintendant Génér
PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

**Chemin de Fer du Pacifique**
TABLE HORAIRE
Les convois quittent la gare UNION suit :—
4.30 A. M., 8.25 ", 4.30 P. M. — Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M., 11.00 P. M. — Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M., 12.01 MINUIT — Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT — Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M., 3.15 P. M. — Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.
Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité No 42 rue Sparks.
J. F. PARKER, Agent des Billets et des Passagers de la Cité.
D. McNICOLL, Agent général des Passagers.
LUCIUS TURTLE, Gérant des Passagers.

**TAPISSERIE !**
Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis
4 Cts LA PIECE EN MONTANT
Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.
**Wm. HOWE**
Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

**G. PHILBERT**
IMPORTATEUR
— DE —
TAPISSERIES
AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAISES
Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa
PEINTURE, TAPISSERIES, PEINTURES PREPAREE, HUILE, MASTIC, PINCEAUX, VITRES, etc
ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL